

Un nouveau dispositif pour renforcer la sécurité dans les commerces



CONTACT PRESSE
Thibaud Etienne

CCI de Lyon
Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02

T. 04 72 40 58 39
F. 04 72 40 58 33

etienne@lyon.cci.fr

lyon.cci.fr



SOMMAIRE

Sécurité dans les commerces, prévenir pour limiter les risques

Cambriolages et vols à main armée :

des préoccupations de premier ordre pour les commerçants

3

Un Plan national de lutte

contre les cambriolages et vols à main armée

3

Un dispositif renforcé pour sécuriser les commerces

Un dispositif en faveur de la prévention et de l'anticipation

4

Un dispositif renforcé

4

SECURITE DANS LES COMMERCES PREVENIR POUR LIMITER LES RISQUES

Cambriolages et vols à main armée : des préoccupations de premier ordre pour les commerçants

Au cours des 15 dernières années, grâce aux mesures réglementaires et aux investissements de protection, **les vols main armée (VMA) contre les établissements financiers et les transporteurs de fonds ont été divisés par 5**. En revanche, les VMA contre les autres établissements industriels et commerciaux, **en grande majorité des petits commerces sont en hausse**. Il faut tenir compte de la situation particulière de certaines professions comme la bijouterie : **les VMA contre les commerces du secteur ont plus que triplé de 2007 à 2011**. Le travail partenarial de fond engagé semble porter ses fruits puisque malgré certains faits particulièrement violents, une stabilisation puis une baisse ont été enregistrées au cours des deux dernières années glissantes (environ - 15 % cumulés).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Sécurité publique du Rhône a enregistré 9883 cambriolages contre 8 592 sur l'année 2012, soit une augmentation de 29%. **Cela représente 1 277 infractions dans les locaux commerciaux et industriels (+23%)**.

Dans le département du Rhône, les vols à main armée s'élèvent à **119 en 2013 contre 140 en 2012 (à période équivalente), ce qui représente une baisse 15%**. Cette baisse reste néanmoins à relativiser, car si ces vols sont moins nombreux, ils sont plus de plus en plus violents.

Un Plan national de lutte contre les cambriolages et vols à main armée

Les cambriolages et les vols à main armée causent des préjudices inacceptables pour les victimes. Lorsqu'ils s'accompagnent de dégradations, le préjudice total est souvent sans commune mesure avec le butin récolté. En outre, les violences qui les accompagnent, ou simplement le viol de domicile/point de vente qu'ils constituent, ont un **impact traumatisant supplémentaire**.

Comme l'a montré l'étude publiée début septembre par l'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales) à partir des enquêtes de victimation réalisées de 2007 à 2012, cambriolages et vols à main armée accroissent fortement le sentiment d'insécurité des citoyens à domicile ou des commerçants sur leur lieu de travail, et par conséquent dégradent fortement leurs conditions d'existence.

Tous ces éléments justifient donc la mise en œuvre prioritaire d'un Plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée lancé en septembre 2013 par le Ministère de l'intérieur.

UN DISPOSITIF RENFORCE POUR SECURISER LES COMMERCES

La CCI de Lyon s'est toujours mobilisée aux côtés des commerçants sur les questions de sécurité en lien avec les services de la police et de la sécurité publique. Les actions qu'elle mène visent à sensibiliser les commerçants pour les inciter à mieux se protéger et à adopter la bonne attitude face au risque.

Un dispositif en faveur de la prévention et de l'anticipation

Suite aux violences urbaines de 2010, qui ont particulièrement impacté les commerces, la CCI a mis en place un dispositif structuré, en faveur de la prévention et de l'anticipation :

- ▶ **Mise en place d'un « référent Sécurité commerces »**, interlocuteur privilégié des commerçants au sein du Commissariat de Lyon 2 et mise en relation directe avec le commissariat sur Lyon 1, pour faire remonter et redescendre rapidement toutes informations utiles,
- ▶ **Mise en relation avec un « consultant sureté de la police »** pour la réalisation d'audit des commerces (agencement du magasin, précautions à prendre...),
- ▶ **Réunion Sécurité commerce à la Préfecture** en fin d'année et relai des informations aux commerçants,
- ▶ **Communication sur les numéros utiles** en cas de danger, d'agression ou tout simplement de signalements à opérer, ainsi que les guides d'information, de prévention et de bonnes pratiques (fausse monnaie, vol à l'étalage, cambriolages, vols à main armée...),
- ▶ **Réunions de sensibilisation** avec les services de la police et de la sécurité, en direction des commerçants : Presqu'île, Croix Rousse, Lyon 8, Bron ...
- ▶ **Autodiagnostic sécurité en ligne** sur www.cci-diagnostic.fr pour les points de vente, les tabacs, et les bijouteries ; réalisés en lien avec la gendarmerie.

Un dispositif renforcé...

Dans le cadre du Plan National de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, la CCI de Lyon a entrepris de renforcer son dispositif avec **des actions complémentaires qui seront déployées début 2014** :

- ▶ **Dispositif « Alerte commerces »** : les commerçants intéressés sont intégrés à une base de données sécurisée, gérée par les services de police et de gendarmerie, afin de recevoir par SMS des alertes sur des délits et/ou agressions commis dans une proximité de temps et de lieu, avec des détails précis.

- ▶▶ **Déploiement de référents et correspondants-sûretés** de la police et de la gendarmerie nationale au service du plan anti-VMA et anti-cambriolage dans la région lyonnaise
- ▶▶ Relayer auprès des commerçants et des Unions commerciales, **le Plan National de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée**, les sensibiliser, les informer et prévenir :
 - En organisant des réunions avec les services de police et de sécurité, par zones géographiques, associations de commerçants...
 - En proposant des outils pratiques : numéros dédiés, plaquette d'information, guide prévention, guide bonnes pratiques,
 - En mettant en place des formations ou ateliers de sensibilisation. Exemples :
 - Le management humain de la sécurité,
 - Anticiper les risques d'agression, et les gérer en situation réelle,
 - La sécurisation des commerces « sensibles » bijouteries, pharmacies, tabacs.

www.lyon.cci.fr

Allo la CCI : 04 72 40 58 58